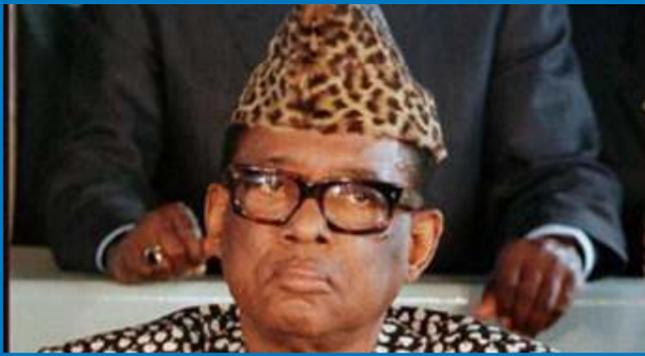


16 mai 1997-
16 mai 2017
**IL Y A 20 ANS,
MOBUTU « ROI DU
ZAIRE » CHUTAIT**

P.3



L'ancien président zaïrois, Mobutu Sese Seko

**La vie des médias privés au Togo
LE PARADOXE.... !**



P.4

N°528 du 17 Mai 2017 / Prix: 250 Fcfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

www.lemessenger-actu.com

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: RAD-GRAPHIC

Erratum

Dans notre parution N°527 du 10 mai 2017, dans l'article intitulé « projet de numérisation de la TVT et construction d'un nouveau local ; où en est-on exactement ? Construction inachevée, sites non équipés, employés délaissés et menacés ; la société générale a-t-elle enfariné l'Etat togolais ? », Une erreur malencontreuse s'est glissée. Au lieu de la société générale d'Afrique, nous avons omis d'Afrique. Ce qui laissait apparaître la société générale que vous avez pu lire malheureusement. Toutes nos excuses pour le désagrément.

**Fonction
publique**

Le Ministre Bawara de la Fonction Publique...

LES INSPECTEURS ET CONTRÔLEURS DU TRAVAIL MENACENT

P.4

**Rapport d'activité 2016 de la HAAC
PITANG TCHALLA APPELLE À LA
RESPONSABILITÉ DES
PROFESSIONNELS DES MÉDIAS
DANS LA SAUVEGARDE DE LA PAIX,
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA
TRANQUILLITÉ**

P.3

**Combat
politique au
Togo**



**ATCHADAM TIPKI FAIT SA PART
ET SI L'ON ALLAIT TROP VITE EN
BESOGNE AVEC LE CAS PNP ?**

P.4



SOCIETE TOGOLAISE DES EAUX

Siège social : 53, Avenue de la Libération
 B.P.: 1301 – Tél : (00228) 22 21 34 81- (00228) 22 21 34 95 – (00228) 22 21 59 63
 - Fax : (00228) 22 21 46 13
 LOME-TOGO

COMMUNIQUÉ 1

Dans le cadre de la remise à niveau de son réseau de distribution d'eau potable, la Société Togolaise des Eaux (TdE) organise, pour compter du 2 mai 2017, une vaste campagne de remplacement gratuit des compteurs bloqués ou illisibles dans la ville de Lomé et ses environs, première étape de l'opération.

À cet effet, elle invite tous les abonnés dont les compteurs sont défectueux à se rapprocher de l'agence de leur zone de résidence pour une prise en charge immédiate.

La TdE vous remercie d'avance pour l'accueil que vous voudriez bien réserver aux équipes chargées de la visite des installations.

Ensemble, préservons l'eau, source de vie.

La Direction Générale

COMMUNIQUÉ 2

Dans le souci de favoriser un meilleur accès au service d'eau potable, la Société Togolaise des Eaux (TdE) informe son aimable clientèle, qu'elle offre à **compter du 2 mai 2017**, à tous les nouveaux demandeurs de branchement sur toute l'étendue du territoire, la possibilité d'étaler le règlement des frais de branchement sur plusieurs mois **jusqu'au 31 décembre 2017**, date butoir de clôture des règlements.

Les personnes intéressées par cette offre sont invitées à se rapprocher de l'agence de leur zone de résidence pour les formalités à remplir.

Ensemble, préservons l'eau, source de vie

La Direction Générale

COMMUNIQUÉ 3

Dans le souci de favoriser un meilleur accès au service d'eau potable, la Société Togolaise des Eaux (TdE) informe son aimable clientèle, qu'elle offre, à **compter du 2 mai 2017**, des facilités de règlement aux abonnés qui ont des arriérés de factures eau ou dont les compteurs d'eau ont été déposés ou suspendus pour leur permettre de reprendre leurs branchements.

Les abonnés concernés par cette disposition sont invités à se rapprocher de l'agence de leur zone de résidence pour les formalités à remplir.

Ensemble, préservons l'eau, source de vie

La Direction Générale

Rapport d'activité 2016 de la HAAC

PITANG TCHALLA APPELLE À LA RESPONSABILITÉ DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS DANS LA SAUVEGARDE DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA TRANQUILLITÉ

La Haute Autorité de l'Audio visuel et de la Communication (HAAC) a présenté jeudi dernier son rapport d'activité de l'année 2016. Une démarche qui s'inscrit dans le respect des textes régissant le fonctionnement de l'institution, notamment, la loi organique en son article 38 qui stipule que « la Haute Autorité établit et publie chaque année un rapport qui rend compte de son activité... ».

En effet, c'est un document de près de 100 pages qui a été présenté aux invités et à la presse. Il s'agit dans le rapport, du contrôle du pluralisme et de l'équilibre de l'information aussi bien dans la presse écrite qu'audiovisuelle, mais aussi du traitement par les médias de l'information relative aux composantes de la société togolaise.

Pour le président de la HAAC, M. Pitang Tchalla, le 4e pouvoir dont les médias se réclament souvent, relève de leur propre responsabilité qui passe par le respect des textes législatifs et réglementaires qui gouverne la profession du journaliste, responsabilité vis-à-vis des textes que les professionnels des médias se sont fixés eux-mêmes, la responsabilité de



Les membres de la HAAC

faire en sorte que la paix, la sécurité et la tranquillité des citoyens soient garanties. Il en est de même de la vie privée des citoyens.

Le rapport comporte cinq principales parties à savoir, les activités de régulation, la gestion administrative, les contraintes de la mission de régulation, les perspectives et les recommandations.

Ainsi, en 2016, seuls deux organes de presse écrite ont été concernés au cours du 1er semestre, tandis qu'une cinquantaine d'interpellations ont été enregistrées suite à des plaintes ou par auto saisine. Mais le président de la Haac précise que, la Haute Autorité, fidèle à sa carte de la pédagogie, n'a infligé aucune sanction, de juin à décembre 2016, quoiqu'elle aurait pu le faire, au regard des violations

répétitives des textes.

Le président de la HAAC a par ailleurs condamné certains « faits déplorables » à l'endroit des journalistes l'année dernière, et a appelé à la « responsabilité des journalistes et des pouvoirs publics » pour que soit préservée la paix et pour que la sécurité des professionnels des médias soit assurée.

Dans le registre des recommandations, c'est le Rapporteur Badjibassa Babaka qui a présenté la synthèse du document, ces recommandations ont été formulées à l'endroit du gouvernement, des organisations et associations professionnelles, des médias privés et officiels, des professionnels des médias, des agences de communications, de production et de publicité

ainsi qu'à l'endroit des vidéoclubs.

A la suite de la présentation des échanges ont faits entre les membres de la HAAC et les responsables d'associations de médias et autres organes présents. Ils ont porté notamment sur l'aide de l'état à la presse, la relecture des textes régissant le domaine de la presse et de la communication, les réseaux sociaux, le retrait des fréquences à certains médias audiovisuels, la carte de presse et la publicité médiatique. Les débats ont permis au Président de la Haute Autorité et aux membres de l'Institution d'apporter des éclaircissements sur les sujets débattus.

Par ailleurs, Pitang Tchalla a porté à la connaissance des médias de l'organisation prochaine d'un atelier sur la relecture du code de la presse et de la communication.

Les recommandations

A l'endroit des médias privés

Pour les médias privés, la HAAC recommande de veiller au respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information et de toutes les sensibilités sociopolitiques, respecter les cahiers de charges des

organes, assurer une meilleure maîtrise des débats contradictoires et des émissions interactives, renforcer la production locale dans les médias audiovisuels, n'accepter de message publicitaires que s'ils sont revêtus de vis de l'HAAC.

A l'endroit des médias officiels

- Assurer une réelle ouverture et un accès équitable à tous les courants de pensée et à toutes les sensibilités politiques à travers des canaux d'expression spécifiques,

- Veiller à l'organisation de débats contradictoires sur les grands problèmes et enjeux de la société togolaise,

- N'accepter de messages ou de spots publicitaires que s'ils sont revêtus de visas de la HAAC.

A l'endroit des professionnels des médias :

- Cultiver la confraternité

- Faire du code de déontologie et d'éthique le livre de chevet de tous les journalistes

- Appliquer toutes les règles professionnelles d'exercice du métier

- Se faire établir obligatoirement une carte de presse délivrée par la HAAC

T.B.

16 mai 1997-16 mai 2017

IL Y A 20 ANS, MOBUTU « ROI DU ZAÏRE » CHUTAIT

Le Zaïre aujourd'hui RDC, l'Afrique centrale, l'Afrique et le monde entier se souviendront toujours d'un homme, un homme qui fut président de la république de son pays, le Maréchal Mobutu Sésé Seko.

Hier 16 mai 2016, cela a fait 20 ans que cet homme a été chassé du pouvoir.

En effet, la chute du maréchal Mobutu a lieu le 16 mai 1997. Ce jour-là, le Zaïre tourne la page du « Léopard ». Le lendemain, le 17, les troupes de l'AFDL entrent victorieuses dans Kinshasa, sans aucune résistance des Forces armées zaïroises.

Le 16 mai, l'Histoire raconte que Mobutu se réveille la peur au ventre. Kabila a infiltré depuis des semaines Kinshasa et le gros de ses troupes stationne aux portes de la capitale. Le Léopard se sait lâcher par les Américains. Après l'échec de négociations sous l'égide de Nelson Mandela et d'Omar Bongo, Laurent Désiré Kabila annonce que « Mubutu est fini » : « Je sais qu'il est fini. Le pouvoir, il n'en aura plus. Il est assiégé maintenant, à l'heure où nous parlons. »

7h50 ce 16 mai, le convoi de Mobutu Sese Seko se fraye un chemin,



L'ancien président zaïrois, Mobutu Sese Seko.

direction l'aéroport de Ndjili, sans gyrophare ni sirène. Le maréchal, déchu, atterrit à Gbadolite, son village natal. Le 17, les Kadogo de Kabila - ces jeunes soldats aux tenues trop larges, aux bottes en caoutchouc noires - entrent dans Kinshasa en libérateurs. Boulevard du 30 juin, les Kinois applaudissent « C'est le départ de Mobutu, Kabila est déjà arrivé. Nous sommes dans la joie ! Nous sommes très contents de la libération. »

L'invincible, l'éternel Mobutu Sese Seko est rongé par deux cancers : prostate et colon. François-Joseph Mobutu Nzanga, son fils aîné, le raisonne, le convainc de quitter le pays. « Papa », comme l'appelaient les Zaïrois, comprend que deux de ses vœux ne seront jamais exaucés : mourir président et au pays. Un

liouchine 76 quitte l'aéroport de Moanda, près de Gbadolite, pour Lomé. Pour une dernière demeure, le Maroc.

Les derniers mois d'exil au Maroc

Joseph Désiré Mobutu a passé ses derniers 5 mois d'exil au Maroc avant de succomber des suites du cancer à Rabat. Le Maroc a été un fidèle soutien de l'ancien président zaïrois. Retours sur ses derniers mois d'exils discrets au Maroc, marqués par la détérioration de son état de santé.

À la mi-mai 1997, à son arrivée au Maroc Joseph Mobutu passe quelques jours dans le nord du pays à Tanger. Très vite, son état de santé le pousse à se rapprocher de la capitale et à s'installer quelques semaines avec son entourage dans un hôtel de la petite ville balnéaire de Skhirat, à 25 km au sud de Rabat. Ce n'est qu'à la fin du mois de juillet que l'ex-président congolais est admis à l'hôpital Avicenne à Rabat.

À l'époque les autorités marocaines l'assuraient : le séjour de Joseph Mobutu devait être bref. Hassan II pourtant était l'un des plus fidèles soutiens du maréchal. Fervent défenseur de l'unité congolaise, le roi

du Maroc avait envoyé à deux reprises, en 77 et 78, des soldats marocains pour venir en aide au régime du président zaïrois.

Pendant ce temps son entourage composé notamment de ses deux épouses et compagnes, les jumelles Bobi et Kosia ainsi que leurs enfants, vivaient discrètement et sous bonne garde dans l'une des villas de Hay Riad, quartier huppé de la capitale, fréquentée par les diplomates et les expatriés. Aujourd'hui sa garde rapprochée continue de vivre au Maroc en toute discrétion, tandis que les membres de sa famille s'y rendent de manière occasionnelle.

À sa mort en 1997, Joseph Mobutu est enterré dans le carré chrétien du cimetière de Rabat. Régulièrement visitée par ses proches mais aussi des anonymes, la sépulture est toujours impeccablement entretenue. Sur le caveau en marbre noir et blanc figurent les initiales de MSS pour Mobutu Sese Seko, Mobutu le Guerrier. En 2007 le président Kabila avait donné son accord pour un rapatriement de sa tombe. Mais la mesure à ce jour n'a pas été appliquée.

Le Messager & rfi.fr

Combat politique au Togo ATCHADAM TIPKI FAIT SA PART

ET SI L'ON ALLAIT TROP VITE EN BESOIN AVEC LE CAS PNP ?

Le leader du PNP (Parti National Panafricain), Atchadam Tikpi était en meeting à Sokodé le weekend dernier. Il était question pour lui, d'informer ses militants sur sa tournée en Europe et les sensibiliser sur les échéances à venir afin de les motiver à se mobiliser pour sa cause.



Contrairement à certains de ses meetings qui ont mobilisé peu de monde, cette fois-ci, c'est une foule immense qui est sortie pour l'écouter, preuve que certaines mentalités ont peut-être évolué en sa faveur. L'autre raison de la présence de la foule peut être liée à cette formule ancrée dans les gènes dans les pays africains où, il faut suivre le parti de son frère, cousin ou parent.

Et si l'on allait vite en besogne ?

Ce meeting du PNP a donné lieu à plusieurs spéculations et autres interprétations. D'aucuns voient en

son leader Atchadam Tipki, une alternative crédible qui pourrait bousculer le parti au pouvoir. Certains médias dans leur édition sur le sujet, ont fait cas d'une peur qui hanterait le parti UNIR au pouvoir au vue de la mobilisation du PNP à sokodé. Une analyse qui semble aller trop vite en besogne.

Certes, le PNP peut dans une certaine mesure titiller le parti de Faure Gnassingbé, mais dans ce cas, ce serait à Sokodé que ce miracle

pourrait venir.

Jusqu'alors, c'est à sokodé que le PNP a pu mobiliser un grand monde. Il n'est pas certain qu'il puisse faire la même chose dans les autres villes du pays. De plus, il faut relever que la présence de la foule ne doit s'apparenter en aucune manière à l'adhésion de celle-ci aux idéaux du parti.

Le PNP est attendu plutôt sur le contenu de son programme qui doit séduire les togolais. Et si le programme d'Atchadam Tikpi, ne se distingue pas de ceux des partis de l'opposition existant, c'est-à-dire, "50 ans, ça suffit", il ne pourra attendre rien des togolais.

Aujourd'hui, le comportement d'Atchadam tend à ressembler à ce que nous sert Fabre avec son parti ANC, qu'est le populisme. Un phénomène qui ne donne plus de résultat.

Par ailleurs, contrairement à ce que les

gens spéculent, Atchadam Tipki devrait plutôt se méfier de ceux qui se réclament de la même obédience que lui, c'est-à-dire l'opposition.

Ce n'est un secret pour personne que l'ANC de Jean-Pierre Fabre est allergique à tout ce qui tente de lui ravir la vedette. Celui qui peut redouter le PNP aujourd'hui, c'est bien l'ANC. D'ailleurs, "la passe d'armes" qu'il y a eu durant ce weekend avec le député de l'ANC de la localité Ouro Akpo Tchagnaou à propos de son meeting pourrait être un signe annonciateur des difficultés qui attendent Atchadam les jours, mois et années à venir dans son aventure.

Les cas, Aimé Gogué, Agbéyomé Kodjo, Bassabi Kagbara, Gerry Taama et même Wolou Komi (dont le parti fait partie du regroupement CAP2015) sont parlant.

LM

La vie des médias privés au Togo LE PARADOXE.... !

De tous les temps et partout ailleurs dans le monde, les médias ont toujours joué un rôle important dans la vie des peuples. Ainsi, les médias ont pour fonction d'expliquer, de mettre en situation, d'interroger et de critiquer. Ils sont sans nul doute l'outil le plus efficace pour imposer la transparence aux pouvoirs et pour les obliger à rendre compte à l'opinion. Le troisième président des Etats-Unis, Thomas Jefferson n'a-t-il pas préféré une presse sans gouvernement qu'un gouvernement sans presse ? C'est dire le rôle combien important que la presse joue au sein des sociétés.

Faire en sorte qu'un tel secteur puisse avancer afin de continuer par faire sa part n'est pas une mesure vaine. Et l'un des moyens qui concoure à maintenir la presse active dans son rôle est bien la publicité.

Au Togo, c'est bien un sujet tabou l'affaire de publicité ou d'insertion dans les médias. Si dans bon nombre de pays, francophones ou anglophones d'Afrique, la presse est beaucoup sollicitée par les services aussi bien publics que privés pour les insertions et autres annonces publicitaires, au Togo, ce n'est pas encore le cas. La presse peine à trouver ses marques en ce qui concerne les insertions et autres contrats publicitaire. A cette situation vient s'ajouter l'extrême mévente qui frappe le monde de la presse surtout celle écrite.

Mais en dépit de tout, certaines sociétés aussi bien publiques que privées essaient de passer par la presse au Togo, qui pour faire ses annonces, qui pour faire ses publicités.

On peut citer entre autres, la LONATO, TOGOTELECOM, MOOV, TOGOCEL, les services publics, le PORT AUTONOME DE LOME, la CEET, la BOA, Banque Atlantique etc... et comme dans toute organisation, le choix du média s'avère important, d'autant plus que de ce choix, dépendra le résultat escompté. C'est donc de bonne guerre que les médias ne soient pas logés dans la même enseigne, puisque seul l'annonceur qui sait ce qu'il recherche a le pouvoir de retenir tel ou tel médias pour son annonce ou sa publicité.

C'est la règle qu'a suivi la CEET et bien d'autres comme TOGOCEL et la LONATO pour ne citer

que celles-ci. Mais aussi paradoxale que cela puisse paraître, ce sont les hommes des médias eux-mêmes qui critiquent cette démarche des sociétés d'octroyer aux médias de la publicité. Le cas de la CEET est un exemple à juste titre dans ce comportement de certains hommes de médias que d'aucuns qualifient de non sens. Alors que ce sont les mêmes qui vantent leurs exploits à longueur de journée dans des émissions radios pour avoir donné de leur énergie dans la promotion d'une presse libre et indépendante, ce sont également les mêmes qui critiquent le fait que les médias aient bénéficié de publicité ou d'insertion de la part des sociétés. Quel paradoxe !

Pour plusieurs observateurs, il ne fait l'ombre d'aucun doute, que ce comportement relève d'une jalousie inouïe qui ne dit pas son nom.

Comment peut-on vouloir une chose et son contraire ? Beaucoup s'interroge aujourd'hui sur le comportement des hommes de médias surtout privé qui crient à tue tête de ne pas avoir de publicité, mais qui sont prêts à tout mettre en œuvre pour ne pas en avoir.

Comment peut-on estimer que c'est la publicité ou des annonces qui sont à la base des soucis que connaît la CEET, alors que la société est sensée avoir une ligne budgétaire pour sa communication ?

Cette conception est bien maladroite. Elle ne peut être que l'œuvre de celui qui ne sait rien de la vie d'une entreprise ou d'une société. Dommage et triste !

Ce qui se passe dans l'affaire des contrats de la CEET avec des médias est très marrant, car ceux-là qui sont aux premières lignes de ce comportement jugé de « non sens », ont également des contrats avec des sociétés de la place, mais personne n'en parle.

La presse doit vivre de la publicité et de ses ventes, et toute société ou entreprise, qu'elle soit publique ou privée a besoin de communiquer afin rendre visible ses actions et capter plus de clients. Donner des contrats publicitaires aux médias pour polir l'image d'une société ou d'une entreprise, n'est pas encore un crime !

LM

Fonction publique LES INSPECTEURS ET CONTRÔLEURS DU TRAVAIL MENACENT



Le Ministre Bawara de la Fonction Publique...

C'est dans une correspondance en date du 15 mai dernier, signée de son secrétaire général, et qui tient lieu de préavis, à l'endroit du ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réformes Administrative que le SYNACIT-TOGO (Syndicat National des Contrôleurs et Inspecteurs de Travail) menace d'entrer en grève de 72 à compter du 29 mai prochain. Et pour cause, des correspondances adressées au ministre exprimer leurs doléances et qui seraient restées suite à ce jour.

Le SYNACIT-TOGO dénonce « les conditions difficiles de travail et de vie des inspecteurs et contrôleurs du travail ». Toutes les démarches pour rencontrer le ministre se sont révélées vaines à en croire le SYNACIT qui dit tout de même s'inscrire dans une dynamique de dialogue et de négociation. La plate-forme revendicative du SYNACIT comporte 11 points :

1-Adopter le statut particulier

des inspecteurs et Contrôleurs du travail.

2-Doter chaque service d'inspection d'un véhicule 4X4 pour les visites d'inspection ou une prime pour utilisation de moyens personnels pour les visites d'inspection

3-Octroyer une prime de logement

4-Octroyer une prime de risques

5-Octroyer une prime mensuelle de participation à la judicature

6-Doter des services d'inspection de Lomé d'un budget de fonctionnement

7-Augmenter le budget de fonctionnement des services d'inspection

8- Accorder le 13ème mois à tous les inspecteurs et Contrôleurs du travail

9-Octroyer une prime d'évasion sociale

10- Octroyer une prime de recherche

11-Octroyer une prime d'équipement de protection individuelle

Lu sur le net !

Baiser

S'embrasser, se bécoter, se bisouiller, s'étreindre, se sucer la pomme, se rouler une pelle... Les images ne manquent pas pour désigner ce préliminaire amoureux qui a traversé les siècles et les continents. Le Kama Sutra lui consacre un chapitre entier, les contes érotiques des Mille et Une Nuits en rapportent les délices et les techniques...

Témoignage d'affection, le baiser développe l'amour et la confiance mutuelle. Donné aux proches (famille, amis), il est, dans notre culture, un gage de complicité et de reconnaissance. Un témoignage de tendresse... Mais le baiser est aussi un prélude amoureux, un rituel du jeu sexuel. Le baiser long, profond réveille le désir chez les deux partenaires et fait monter l'excitation. Goût, toucher, odorat : en mettant en jeu trois de nos cinq sens, il devient vite fortement érotique, affolant, car une multitude de récepteurs sensoriels sont en alerte.

De tendre, la bouche devient fouguese, elle goûte, mordille, lèche, suce... Le corps entier prend plaisir aux infinies caresses de la langue et des lèvres, notamment les zones fortement érogènes (seins, fesses...). Quant aux caresses bucco-génitales (cunnilingus, fellation), elles sont généralement très appréciées par les deux sexes. D'un point de vue technique, le baiser peut aussi aider un homme qui a tendance à éjaculer prématurément, en lui permettant de faire une "pause" pour mieux contrôler son excitation et faire durer le plaisir plus longtemps.

Pourquoi certaines personnes sont-elles avares de baisers ?

"On ne s'embrasse plus" : cette plainte est couramment entendue par les sexologues, et le plus souvent ce sont des femmes qui l'émettent. Pas assez embrassées, elles ne se sentent plus désirées, et déplorent un manque de tendresse de leur partenaire. Souvent, les hommes qui ont du mal à embrasser ont été, eux-mêmes, enfants, peu embrassés. Ainsi, dit-on souvent au petit garçon "tu es grand, je ne fais plus de bisous comme à un bébé"... Difficile ensuite de "se forcer" quand le geste n'a plus rien de spontané ! Au contraire, un enfant embrassé et câliné comprend que le baiser est un message de tendresse et d'amour, et reproduira ce schéma en embrassant ses chers.

Petite leçon de bouche-à-bouche

Comme toujours en amour, il n'y a pas de méthode standard, et c'est à chacun d'imposer son style ! Simple point de départ : le baiser profond s'effectue bouche ouverte et lèvres jointes, salives mélangées. Les langues se rejoignent, se découvrent, se lèchent, se titillent, partent à l'assaut du palais, de l'intérieur des joues ou des dents, et des lèvres de l'autre, qui peuvent aussi simultanément être sucées ou mordillées. Pour progresser et maîtriser la "technique", rien ne vaut l'entraînement, mais un baiser donné avec le coeur est rarement raté !

Où embrasser ?

Sur la bouche, bien sûr, car pour la plupart des femmes c'est la zone la plus sensible du visage, dont la stimulation déclenche rapidement un fort désir sexuel. Mais aussi, bien sûr sur tout le corps, et sur toutes les zones érogènes...

Où s'embrasser ?

Mis à part les bancs publics, vous manquez d'idées pour vous bécoter ? Lisez "Où s'embrasser à Paris ?", éditions Parigramme.

Ce qu'on peut attraper...

On s'embrasse, on se mélange, et on échange...

9 mg d'eau, 0,7 g d'albumine, 1,7 mg de matières grasses, 0,4 mg de sels et 0,1 g de substances organiques.

Le baiser à pleine bouche n'est pas totalement sûr. Pour le Sida, pas de risque, il n'a jamais été rapporté de cas de contamination par cette voie. Par contre, on peut facilement attraper une grippe, une mononucléose infectieuse (aussi baptisée maladie du baiser, c'est tout dire...), l'herpès ou même l'hépatite B.

Isabelle Delaleu

HISTOIRES DROLES

La Mère supérieure du couvent s'est réveillée de bonne humeur ce matin et décide de faire le tour des cellules.

- Bonjour Soeur Marie-Joseph, je vous trouve très bien aujourd'hui et ce que vous tissez est très joli !

- Merci ma Mère, vous aussi vous êtes très bien, mais il semblerait que vous vous êtes levée du mauvais côté du lit !

Cette réponse lui semble étrange mais elle continue ses visites de cellule en cellule.

- Bonjour Soeur Maria, je vous trouve très bien aujourd'hui et ce que vous brodez est très joli !

- Merci ma Mère, vous aussi vous êtes très bien, mais il semblerait

que vous vous êtes levée du mauvais côté du lit !

La Supérieure se mord les lèvres et continue son inspection mais toutes les nonnes lui font la même réponse.

Quand elle arrive à la quinzième nonne, elle est à bout de nerfs et, les dents serrées, elle dit :

- Bonjour Soeur Noëlla, soyez sincère... Croyez-vous que je me suis levée du mauvais côté du lit ce matin ?

- Oui, ma Mère...

- Et qu'est-ce qui vous permet de dire ça ?

- Vous avez mis les sandales du Père Émile !!

Méditons ... !

Au cœur même de ta vie qui veut se développer et grandir. A la source de tes désirs, qui en avant te tirent et te projettent. Et bien en deçà de tes comportements quels qu'ils soient, dans la nuit de ton mystère, se déploie une énergie, une force extraordinaire, la puissance infinie de l'Amour de Dieu qui te fait être et vivre chaque jour, et son infini

désir qui souhaite te voir homme épanoui, continuant avec lui de propager la vie.

Tu seras pleinement homme et pleinement heureux, dans la mesure où tes désirs rejoindront le désir de Dieu...

Mais tu es libre !

Michel QUOIST

PHARMACIES DE GARDE DU 15/05/17 AU 22/05/17

SANTÉ, Près de NOPATO 22 21 58 41

CENTRE, 46, rue de la gare (face SGGG) 22 21 83 30

CHÂTEAU D'EAU, Près château d'eau de Bè 22 21 57 51

KPEHENOU, Bd Houphouët-Boigny 22 21 32 24

ESPÉRANCE, Face École Française Nyékonakpoè 22 21 01 28

Site MARIE, Face super marché Tokoin RAMCO 22 21 85 58

BON SECOURS, Rue du grd collège du plateau-Cassablanca 22 45 76 74

ROBERTSON, Après la lagune de Nyékonakpoè (TOGBATO) 23 20 61 11

PEUPLE, Marché Nukafu 22 26 84 22

YEM-BLA, 258, Av.Akèï face à la résidence 22 26 76 51

NOTRE DAME, Derrière le marché de Hédzranawé 22 42 74 04

KOUESSAN, En face du stade de Kégué 23 20 04 57

MISÉRICORDE, Bè kpota 23 38 47 62

LE PROGRÈS, Non loin du marché de zorro-bar 22 23 86 55

BÉTHEL, Rte d'Adidogomé 22 25 23 70

DES ÉCOLES, Face lycée technique d'Adidogomé 22 51 75 75

HOSANNA, Rte de segbé carrefour sagbado adidogome 22 51 50 49

BETANIA, Totsi Gblekomé 22 43 89 40

LE GALIEN, Rue pavée d'Adidoadin 22 51 71 71

LE SHADAÏ, Face école théologie ESTAO 22 51 44 25

MATHILDA, Rte PATASSE Lomégan-ODEF 22 51 15 34

DELALI, Agoè cacaveli, face cour d'Appel 22 25 06 90

DES ROSES, Vakpossito en face de l'entreprise de l'Union 22 37 38 12

VOLONTAS Deï, Avédji, carrefour SUN CITY 22 36 00 95

LA GRÂCE, Avant SUN Agip d'Agoè 22 25 91 65

TAKOE, Avant Cap esso de zongo 22 34 03 42

VITAS, Agoè Assiyéyé du côté ouest 22 25 63 43

SATIS, Près du CEG Kishigan à Agoè logopé 22 50 30 55

MAWUNYO, Agoè Sogbossito en face de la station OANDO 22 42 34 64

LA FLAMME D'AMOUR, Sise à Agodeke Rte d'Aneho 22 45 70 14

BAGUIDA, Face CMS de Baguida 22 35 47 77

Baisse de la TVA

sur les produits de première nécessité

~~18%~~



10%

PRODUITS ET SERVICES	NOUVEAUX TAUX DE LA TVA
Lait non transformé, Riz à l'exception du riz de luxe, Terminaux mobiles et équipements informatiques, Opération de crédit-bail dans les transports, Matériels de production d'énergie renouvelable	0%
Tissu kaki et tissu imprimé (pagne), Huile alimentaire, Sucre, Farine de céréales (blé, etc.), Pâtes alimentaires, Lait manufacturé, Aliments pour bétail et pour volailles, Poussins d'un jour, Matériels agricoles, Services de location et réparation de matériels agricoles, Hébergement et restauration des touristes	10%

HCRRUN

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RÉPARATIONS : CE QU'IL FAUT SAVOIR

1- Le programme de réparations : de quoi s'agit-il exactement ?

Le programme de réparations est une recommandation de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), elle-même préconisée par l'Accord Politique Global (APG) signé le 20 août 2006 entre les acteurs de la vie sociopolitique du Togo, en ses points 2.2.2 et 2.4 pour faire la lumière sur les actes de violences commis par le passé. Ainsi, à la fin de ses travaux, la CVJR a fait 68 recommandations dont la recommandation³⁴ qui statue sur le programme de réparations.

2- Quel est l'organe chargé d'exécuter le programme de réparations ?

Pour exécuter le programme de réparations, la CVJR a recommandé que ce volet soit confié à une institution indépendante, jouissant d'une autonomie de gestion et d'une autonomie financière. Elle a alors indiqué que le Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) créé depuis 2008, soit chargé de cette mission.

C'est pourquoi l'autorité a confié l'exécution du programme de réparations au HCRRUN.

3- Qui peut être bénéficiaire de ce programme de réparations ?

Selon la recommandation 34 de la CVJR, « sont bénéficiaires du programme de réparations :

- toute personne, quelle que soit sa nationalité, qui a subi un préjudice du fait des violations à caractère politique, de violations graves des droits de l'Homme, commises durant la période allant de 1958 à 2005 ;

- des personnes ayant subi un préjudice notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une

perte matérielle ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions constituant des violations graves des droits de l'Homme.»

Elles doivent avoir été préalablement enregistrées par la CVJR.

4- Comment les victimes ont-elles été identifiées ?

Le HCRRUN se base essentiellement sur le travail de la CVJR pour exécuter le programme de réparations. Les victimes à réparer sont donc des personnes ayant été auditionnées par la CVJR et reconnues comme telles à la suite d'enquêtes et d'investigations menées conformément à son mandat.

5- Toute personne ayant fait une déposition à la CVJR est-elle reconnue comme victime à réparer ?

Non. La CVJR a eu un mandat temporel qui couvre la période de 1958 à 2005, et ne prend en compte que des victimes des violences à caractère politique et de violations graves des droits de l'Homme. Toute déposition ne rentrant pas dans ce mandat ne peut donc pas être prise en compte.

De même, à la fin des dépositions, la CVJR a procédé à des investigations pour attester de la véracité des faits enregistrés. Si les études et investigations montrent que les faits sont avérés, alors, la personne est considérée comme une victime à réparer. On dit qu'elle est « éligible ».

6- Des victimes ayant fait l'objet de réparations antérieures à la création de la CVJR sont-elles prises en compte dans ce nouveau programme de réparations ?

Non. La recommandation 36 de la CVJR dispose que : « sont exclus du programme de réparation toutes les personnes ayant fait objet précédemment d'un

quelconque programme de réparation mis en place au Togo à la suite de certains événements. De fait, différentes instances administratives ad hoc avaient été créées par décrets. Il s'agit du :

- décret présidentiel n°63-59 en date du 28 mai 1963, créant une commission des réparations ;

- décret n°64-35 daté du 24 février 1964, créant une commission spéciale des réparations étendues aux personnes victimes d'un préjudice corporel ou matériel ou d'actes de spoliation directement imputables à des faits de discrimination politique survenus pendant la période du 27 avril 1958 au 13 janvier 1963 ;

- décret présidentiel du 11 juillet 1964, autorisant l'indemnisation de ces victimes.

Ces personnes ne peuvent plus bénéficier des formes de réparation dont elles ont été l'objet en exécution de ces mesures réglementaires.»

7- Quelles sont les formes de réparations possibles ?

Il existe cinq (5) formes de réparations selon les standards internationaux. Ce sont : la restitution, l'indemnisation, la réadaptation, la satisfaction et les garanties de non-répétition.

- La restitution s'entend des mesures qui visent à « rétablir la victime dans la situation originale qui existait avant que les violations flagrantes du droit international humanitaire se soient produites », par exemple, la restauration de la liberté, la jouissance des droits de l'Homme, de l'identité de la vie de famille et de la citoyenneté, le retour sur le lieu de résidence et la restitution de l'emploi et des biens ;

- L'indemnisation « devrait être accordée pour tout dommage résultant de violations flagrantes du

droit international des droits de l'Homme et de violations graves du droit international humanitaire, qui se prête à une évaluation économique, selon qu'il convient et de manière proportionnée à la gravité de la violation et aux circonstances de chaque cas » tel que les occasions perdues, la perte de revenus et le dommage moral ;

- La réadaptation « devrait comporter une prise en charge médicale et psychologique ainsi que l'accès à des services juridiques et sociaux » ;

- La satisfaction s'entend d'une large catégorie de mesures allant de celles qui visent à faire cesser les violations aux mesures suivantes : recherche de la vérité, recherche des personnes disparues, récupération et réinhumation des restes, excuses publiques, sanctions judiciaires et administratives, commémoration et démolition et formation aux droits de l'Homme ;

- Les garanties de non-répétition constituent une autre grande catégorie qui comprend des réformes institutionnelles visant à assurer le contrôle des forces armées et des forces de sécurité par l'autorité civile, à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, à protéger les travailleurs des droits de l'Homme, à assurer la formation aux droits de l'Homme, à promouvoir les normes internationales relatives aux droits de l'Homme au sein des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois, des médias, de l'industrie et des services psychologiques et sociaux.

8- Toutes les victimes seront-elles réparées en numéraires ?

Non. Toutes les victimes ne vont pas percevoir de l'argent. Au vu des différentes formes de réparations citées plus

haut, certaines victimes ont plus besoin de prise en charge médicale, juridique et même sociale.

9- Comment le HCRRUN a-t-il déterminé les montants à payer à chaque ayant-droit ?

Le HCRRUN a hérité d'un programme de réparations élaboré par la CVJR où chaque victime est déjà catégorisée, avec des montants précis.

10- Une personne qui a subi des préjudices au cours de la période indiquée et n'ayant pas fait de déposition à la CVJR peut-elle bénéficier de réparations ?

Une telle personne ne pourra pas bénéficier du présent programme de réparations du HCRRUN. Toutefois, la recommandation 35 de la CVJR stipule que :

« La CVJR recommande que l'institution qui aura en charge la mise en œuvre du présent programme puisse être également investie du pouvoir de recevoir des requêtes de réparations n'ayant pas fait l'objet de dépositions antérieures et de statuer, selon des critères objectifs qui seront définis en temps opportun, sur l'éligibilité éventuelle au programme de réparation des personnes concernées.»

11- Où auront lieu les indemnisations ?

Les indemnisations se feront publiquement en trois pôles (Kara, Atakpamé et Lomé) avec l'assistance et la présence d'huissiers et de comptables publics, ainsi que les médias et les services de sécurité, le tout retransmis par la presse, la radio et la télé.

12- Une victime non satisfaite peut-elle recourir à la justice ?

Ce n'est pas exclu. Les victimes ont le droit de recourir à des juridictions si elles le souhaitent. Mais en faisant le choix de la justice transitionnelle, le Togo a voulu privilégier le pardon.

TOGO CELLULAIRE



LA FAMILLE S'ÉLARGIT
NOUVEAUX NUMÉROS
70 XX XX XX

NOUS SOMMES PLUS DE 3 MILLIONS D'ABONNÉS



LE LEADER

service client : 888 www.facebook.com/Togocel www.twitter.com/togocel www.togocel.tg certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015

